

**PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 17 MARS 2009 à 19 H 30**  
**(Sur convocation du 11 Mars 2009)**

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

**PRESENTS** : M. LESBATS. Mme LABERTIT. M. LAHILLADE. Mme TARRICQ. M. DEGERT. Mme LABEQUE. M. BOURLON. Mme POMAREZ. MM. SARROUET. BIREMONT. LADEBAT. Mmes DULON. TERRADE. GRACIET. M. BRETHOUS. Mme MOULIAN. M. HAINAULT. Mmes DUPRUILH. LARRODE. LECOLIER. M. MICHEL. Mme BRIFFAUD. M. MATHIO. Mme MANDROUX. MM. GOYHENECHÉ. DIRIBERRY. Mmes BERTHELOT. BERGFELD.

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
1	Approbation PV séance du 18/02/2009	Mme le Maire
2	Approbation des Comptes de Gestion 2008 A – Budget Principal B – Budget annexe Salle de Cinéma C – Budget annexe ZA-ZI Casablanca	Mme Tarricq
3	Approbation des Comptes Administratifs 2008 A – Budget Principal B – Budget annexe Salle de Cinéma C – Budget annexe ZA-ZI Casablanca	Mme Tarricq
4	Affectation des Résultats 2008 A – Budget Principal B – Budget annexe Salle de Cinéma	Mme Tarricq
5	Orientations budgétaires 2009	Mme le Maire
6	Subventions 2009 aux associations	Mme Tarricq
7	Attribution anticipée du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008	Mme Tarricq
8	Attribution de subvention à la Ville	M. Bourlon
9	Adhésion au service de médecine préventive du CDG 40	Mme le Maire
10	Fixation du montant des vacances funéraires	Mme Tarricq
11	Dénomination de voies	M. Bourlon
12	Motion pour les emplois d'AVS et d'EVS	Mme le Maire
13	Motion sur les conséquences de la tempête Klaus	Mme le Maire

**1- APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18/02/2009**

Concernant la question n° 6 relative à la délégation de service public pour les arènes, **M. MATHIO** fait observer qu'il lui semblait avoir dit qu'il avait classé RUEDOS BRAVOS en premier pour sa politique de prix mais qu'il s'était conformé sans problème au choix de LEVANTE ESPECTACULOS en faisant confiance aux aficionados.

**Mme le MAIRE** lui précise que son intervention avait consisté à dire que, même s'il était d'accord avec le choix du délégataire, il aurait préféré que les statuts de la Société LEVANTE ESPECTACULOS soient déposés avant début février (enregistrement faisant foi).

Au-delà de cette réponse, **Mme le MAIRE** rappelle que toutes les interventions en Conseil Municipal ne sont pas reprises « in extenso », sur le procès-verbal, la règle définie depuis des années consistant à n'y faire figurer que les explications de vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2009 est adopté à l'unanimité.

## **2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008. Rapporteur : Mme TARRICQ**

En préambule, M. MATHIO fait part de la déclaration suivante :

«Compte administratif 2008 :

Les documents fournis font de ce compte administratif un exercice de compréhension plus que difficile car ceux-ci sont plus que simplifiés et ne présentent aucun récapitulatif que ce soit pour le budget de fonctionnement comme pour le budget d'investissement.

Par ailleurs afin que chaque conseiller puisse comparer l'évolution, il serait utile de rajouter à l'avenir dans les comptes administratifs de l'exercice une colonne donnant les réalisations de l'exercice antérieur ainsi que les ratios de l'article L2313-1 du code des collectivités territoriales comme cela ce fait dans toutes les communes de 3500 habitants et plus.

Par rapport au BP et en tenant compte des modifications en cours d'année on enregistre un léger déficit de l'exercice.

On constate une augmentation des dépenses sans avoir la contrepartie en recettes.

La comparaison des réalisations avec les résultats de 2007 fait apparaître des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 8,36 %.

Il est plus que nécessaire de contenir les charges de fonctionnement et d'optimiser les recettes surtout dans une période de crise de manière à conserver la marge de manœuvre pour les efforts d'équipements nécessaires notamment en matière de développement économique afin d'améliorer l'emploi, les richesses et accroître la fiscalité locale sans augmentation des impôts.

(L'encours de la dette est de 7783 k€ à la fin de l'exercice ce qui générera une annuité d'environ 1 200 k€).

Nous préconisons de recourir aux possibilités d'anticiper, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, sur le versement des montants 2008 du FCTVA D7S 2009 à condition toutefois de réaliser un niveau d'investissement égal ou supérieur à la moyenne des exercices de 2004.2005.2006.2007 ce qui nous ferait bénéficier de 190 000 € de trésorerie supplémentaire pour la commune.

Dans le domaine du personnel nous souhaiterions disposer des contrats de tous les employés municipaux de la commune.

Bien entendu, conformément à l'avis de la CADA, les salaires devront apparaître dans les documents transmis, indemnités et primes incluses.

Tout élément pouvant porter atteinte au secret de la vie familiale sera occulté.

A défaut de transmission des documents sous 30 jours, nous serons en droit de saisir la commission d'accès aux documents administratifs.

En effet nous constatons une hausse des charges de personnel d'environ 10 % en 2008 et, si l'on rajoute les 5,38 % de prévu pour 2009 un seul constat s'offre à nous, où sont donc les soi-disant économies d'échelle dont vous avez à de nombreuses reprises fait allusion lors des transferts de compétences à la communauté de communes !!!

En période de crise et, compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat des contribuables TYROSSAIS les indemnités des élus qui augmentent de plus 10 % en 2008 nous interpellent car cela fait 13000€ par an se qui pourrait correspondre à l'annuité d'un remboursement des intérêts d'un emprunt pour un investissement de 250 000 €.

Nous constatons que les dépenses augmentent plus vite que les recettes et pensons qu'il serait bon d'équilibrer ces deux postes de façon à ne pas sur endetté la commune dont le niveau de la dette est déjà élevé.

Aussi nous considérons que les états qui nous sont relatés pour l'exercice de 2008 sont le reflet de la politique que vous avez engagé et pour laquelle tout au long de l'année nous vous avons donné notre point de vue.

- Par respect envers la majorité des TYROSSAIS qui vous ont élu nous ne voterons pas contre ces comptes de gestion mais ne pouvons les soutenir. Aussi pour les TYROSSAIS qui nous ont fait confiance sur notre vision pour TYROSSE nous nous abstiendrons. »

## A – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais) :

- approuve le Compte de Gestion 2008 présenté par M. le Receveur Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	6 251 868.10	2 997 052.64
Dépenses	<u>5 796 785.88</u>	<u>3 076 125.43</u>
Résultat de l'exercice	455 082.22	- 79 072.79
Résultat à la clôture de 2007	1 464 413.52	- 51 799.59
Part affecté à l'investissement 2008	<u>535 024.94</u>	
Excédent au 31/12/2008	1 384 470.80	-130 872.38

Excédent brut global du Compte de Gestion 2008 : 1 253 598.42

- précise que les résultats budgétaires de l'exercice 2008 sont en tout point conforme au Compte Administratif 2008.

## B – BUDGET SALLE DE CINEMA

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais),

- approuve le Compte de Gestion 2008, présenté par M. le Receveur Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	56 775.00	19 799.35
Dépenses	<u>37 889.19</u>	<u>20 545.79</u>
Résultat de l'exercice	18 885.81	- 746.44
Résultat à la clôture de 2007	19 184.10	-
12 293.00		
Part affectée à l'investissement	<u>12 293.00</u>	
Excédent au 31/12/2007	25 776.91	- 13 039.44

Résultat global de l'exercice : 12 737.47

- précise qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2008.

## C – BUDGET LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais),

- approuve le Compte de Gestion 2008, présenté par M. le Receveur Municipal, qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	14 124.84	0.00
Dépenses	<u>14 124.84</u>	<u>14 124.84</u>
Résultat exercice 2008	0.00	- 14 124.84
Résultat N-1	<u>37 894.27</u>	
Résultat au 31/12/2008	37 894.27	- 14 124.84

Excédent brut global : 23 769.43

- précise qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2008.

### **3- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008. Rapporteur : Mme TARRICQ**

Après que Mme le Maire, conformément à la réglementation, a quitté l'assemblée, M. LESBATS, 1<sup>er</sup> Adjoint, assure la présidence.

#### **A – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2008 de la Ville dont les résultats budgétaires de l'exercice sont identiques à ceux du Compte de Gestion.

L'approbation des comptes a donné lieu aux votes suivants :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais : M. MATHIO. Mmes BRIFFAUD. BERGFELD)
- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 25 voix et pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 66 - Charges financières : 25 voix et pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Chapitre 013 : Produits de gestion courante : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 70 : Vente de produits du domaine : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 22 voix pour et 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 74 : Dotations subventions participations : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 22 voix pour et 6 abstentions (Renouveau tyrossais, et Tyrosse pour tous : Mmes MANDROUX. BERTHELOT. M. GOYHENECHÉ)
- Chapitre 76 : Produits financiers : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 25 voix pour 3 et abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 25 voix pour 3 et abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 901 : Mairie : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 902 : Centre de Tourren : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 904 : Eglise : 24 voix pour, 4 abstentions : Mme MOULIAN et 3 de la liste Renouveau tyrossais
- Opération 9050 : Ecole Maternelle : : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 90512 : Ecole Élémentaire phase 2 : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 90515 : Groupe scolaire de Châlons : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 906 : Stade municipal La Fougère : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 909 : Bibliothèque Gabriel Fauthoux : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 911 : Complexe Sportif : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 915 : Ateliers municipaux : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 917 : Salle de Burry : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 918 : Vestiaires douches de Burry : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 920 : Centre Social Tyrossais : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 927 : Terrain de rugby à Burry : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 930 : Arènes : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 9321 : Local Terreblanche : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 942 : Tennis : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 950 : Réseaux : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 9512 : Aménagement RN 10, phase 2 : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Opération 9540 : Cimetière de Burry : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Chapitre 040 : Opérations de transfert entre sections : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 13 : Subventions d'investissements : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 25 voix pour 3 abstentions (Renouveau tyrossais)

La balance du Compte Administratif 2008 s'établit comme suit :

	Réalisé	Reste à réaliser
<i>Investissement</i>		
Recettes	2 997 052.64	3 425 000.00
Dépenses	<u>3 076 125.43</u>	- 4 168 479.24
Résultat de l'année	- 79 072.79	- 743 479.24
Résultat reporté	<u>51 799.59</u>	
Résultat au 31/12/2008	- 130 872.38	- 743 479.24

<i>Fonctionnement</i>	
Recettes	6 251 868.10
Dépenses	<u>5 796 785.88</u>
Résultat de l'année	455 082.22
Excédent ordinaire reporté	<u>929 388.58</u>
Excédent au 31/12/2008	1 384 470.80

Résultat net au 31/12/2008 : 510 119.18

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais) approuve l'ensemble du Compte Administratif 2008 de la Ville.

## **B – BUDGET SALLE DE CINEMA**

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2008 du Budget annexe de la Salle de Cinéma qui est en tous points conformes au Compte de Gestion du Comptable et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 889.19	20 545.79
Recettes	56 775.00	19 799,35
Résultat 2007 reporté	<u>6 891.10</u>	- <u>12 293.00</u>
	25 776.91	- 13 039.44

Résultat net : 12 737.47

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais), approuve le Compte Administratif 2008 du Budget annexe de la Salle de Cinéma.

## **C – BUDGET LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA**

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2008 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca qui est en tous points conformes au Compte de Gestion du Comptable.

L'approbation du compte a donné lieu aux votes suivants :

### *Dépenses de fonctionnement*

Charges à caractère général : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

### *Recettes de fonctionnement*

Production stockée : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

### *Dépenses d'investissement*

Comptes de stock : 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)

La balance du Compte Administratif 2008 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	14 124.84	
Dépenses	<u>14 124.84</u>	<u>14 124.84</u>

Résultat exercice 2008	0.00	- 14 124.84
Résultat reporté	37 894.27	
Résultat au 31/12/2008	23 769.43	

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais), approuve le Compte Administratif 2008 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca.

#### 4 – AFFECTATION DES RESULTATS. Rapporteur : Mme TARRICQ

##### A – BUDGET VILLE

Constatant que le Compte Administratif 2008 fait apparaître :

- Un déficit de la section d'investissement de	- 130 872.38
- Un excédent de la section de fonctionnement de	<u>1 384 470.80</u>
Total	1 253 598.42

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de	4 168 479.24
- En recettes pour un montant de	<u>3 425 000.00</u>
Soit un solde négatif de	743 479.24

Ce qui donne un déficit net d'investissement de 874 351.62

(130 872.38 + 743 479.24)

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais), décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 comme suit :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour financer le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2008	874 351.62
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté (1 384 470.80 – 874 351.62)	510 119.18
Excédent net disponible	510 119.18

Remarquant que l'excédent de la section de fonctionnement est utilisé pour financer le déficit de la section d'investissement, **Mme MANDROUX** demande si on ne pourrait pas plutôt l'employer à réduire la dette.

**Mme TARRICQ** lui répond que c'est un peu le cas puisque l'excédent, en alimentant l'autofinancement qui sert à financer les dépenses d'équipement, permet ainsi de réduire l'emprunt de l'année suivante.

**M. DEMABRE**, Trésorier, précise que la reprise de l'excédent pour le financement du déficit éventuel de la section d'investissement est une obligation comptable.

**Mme TARRICQ** remercie M. DEMABRE pour l'excellente collaboration assurée à longueur d'année avec la Perception, tous les services municipaux pour leur contribution efficace à la gestion maîtrisée des budgets et Mme VERGEZ, Directrice des finances, pour sa compétence et son dévouement.

**Mme le MAIRE** s'associe à ces remerciements et y englobe Mme TARRICQ, adjointe aux finances, et tous les adjoints pour tout le travail accompli dans la tenue des enveloppes budgétaires.

##### B – BUDGET SALLE DE CINEMA

Constatant que le Compte Administratif 2008 fait apparaître :

- Un déficit de la section d'investissement de	- 13 039.44
--	-------------

- Un excédent de la section de fonctionnement de	<u>25 776.91</u>
Total	12 737.47

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de	-
- En recettes pour un montant de	-

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais), décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 comme suit :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	13 039.44
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	12 737.47

## **5 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. Rapporteur : Mme le MAIRE**

En introduction au débat, Mme le MAIRE dépeint le contexte difficile qui préside à l'élaboration du budget 2009.

### CONTEXTE CONJONCTUREL INTERNATIONAL ET NATIONAL ET IMPACTS SUR LES FINANCES LOCALES

Les chiffres de prévision de croissance 2009 ont été enfin divulgués (- 1,5 % pour les plus optimistes). Sombres perspectives. La dépression s'installe.

La crise du système bancaire et financier a déjà des répercussions sur le plan économique et social et la commune, échelon de proximité, sera en première ligne à devoir gérer.

L'Etat souffle le chaud et le froid, reprenant d'une main ce qu'il annonce vouloir donner de l'autre : d'un côté, un plan de relance déclamé avec tambours et trompettes pour enrayer la crise, *en s'appuyant sur des collectivités* locales encouragées à investir ; de l'autre et concomitamment, une dépense locale plus que jamais bridée avec des dotations fortement contraintes ou comprimées .

En effet, le gouvernement, dans le cadre de la loi de finances 2009, a décidé de faire évoluer les concours de l'Etat au même rythme que l'inflation, c'est-à-dire de 2 % d'augmentation pour l'enveloppe globale des dotations aux collectivités locales. En ce sens, rappelons-le encore, le contrat de stabilité s'est substitué au contrat de croissance et de solidarité qui assurait aux collectivités locales, depuis 2000, une légitime répartition des fruits de la croissance.

Il est vrai qu'en 2008, la France est entrée en récession. Dès lors, rien d'étonnant à ce que, comme il en a désormais pris l'habitude, l'Etat veuille faire porter le chapeau de ses incuries financières et atténuer la charge de ses déficits publics sur le dos des collectivités.

Ajoutons à ce sombre panorama des charges locales qui ne cessent de s'alourdir (dépenses sociales, investissements structurants...). « L'effet de ciseaux » est très net entre dépenses et recettes.

Quelques éléments d'appréciation confortent cette crainte :

- les chiffres de l'INSEE entrant dans le calcul de la DGF (qui repose pour beaucoup sur le critère population) ont pour base la population tyrossaise au 01/01/2006, soit 6 968 habitants. Le recensement complémentaire de population effectué en 2006, au terme duquel TYROSSE comptait 7 475 habitants est ignoré. Le manque à gagner sera important .

- une fiscalité transférée de l'Etat réduite ;

- intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée dont la progression est, malgré cela, limitée à 2 %, ce qui signifie, au final, avec ce tour de passe-passe, une réduction conséquente de la progression, voire une diminution des autres dotations, notamment les dotations de compensation des exonérations fiscales, décidées par l'Etat, mais assumées désormais financièrement par les collectivités locales (ex : dotation de compensation de la taxe professionnelle). Perte totale estimée au minima à 100 000 euros.

- gel de nombreuses dotations autrefois indexées : DGE, DGD...

- chute des droits de mutation, en raison du tassement immobilier

D'où décalage grandissant entre recettes issues de participations de l'Etat en baisse (ou au mieux

gelées) et des dépenses qui, comme le « panier du Maire » (calculé par AMF – Dexia) en atteste, connaissent une évolution structurelle plus rapide : 3,4 % pour le seul 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (à comparer aux 1,9 % d'inflation constatée et compensée dans l'indexation des concours de l'Etat) (soit un différentiel négatif de 1,5 points). Des dotations qui augmentent bien moins vite que des dépenses incompressibles. Cela se traduit pour nous à travers des charges à caractère général en forte progression sur certains postes : combustibles, énergie...

Pour éviter que 2009 soit « l'annus horribilis » prédite pour les finances locales, nous mènerons UNE POLITIQUE BUDGETAIRE RIGOUREUSE POUR MAINTENIR NOTRE CAPACITE D'INVESTISSEMENT

Dans un tel contexte, il nous faut faire preuve d'une grande prudence au niveau des recettes à inscrire au Budget 2009.

Si certaines d'entre elles sont assurées, d'autres sont beaucoup plus aléatoires compte tenu de la conjoncture.

La Dotation Globale de Fonctionnement nous a été notifiée : 980 684 € (pour 1 029 992 en 2008), soit - 4,79 % (- 49 308 €), c'est la 1<sup>ère</sup> répercussion des chiffres de population base 2006 retenus par l'INSEE.

Diminution de recettes prévisibles de - 15 000 euros sur la Dotation de Solidarité Rurale.

Ajoutons-y la forte baisse prévisible de la taxe additionnelle sur droits de mutation (- 60 000 € prévus/réalisé 2008).

Par ailleurs, la commune dégage peu de recettes d'exploitation et des produits du domaine ; dès lors, la structure de notre budget fait que les impôts et taxes représentent plus de 60 % des recettes de fonctionnement, les contributions directes en constituant 40 % à elles seules.

Le produit fiscal assuré pour 2009 (à taux constant, les bases ayant été forfaitairement revalorisées de 2,5 %) est de 2 321 065 € (allocations compensatrices déduites), soit 87 759 € de plus que le réalisé 2008.

(Il conviendra donc, lors de la prochaine Commission des Finances, de débattre du niveau de fiscalité et de la fixation des taux des « impôts ménages » pour 2009, étant entendu qu'une majoration globale d'un point d'impôt procure 23 000 €)

Dès lors, nous nous évertuerons du mieux possible à maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement.

Certaines sont malheureusement incompressibles. C'est le cas notamment des prix des matières premières dont la recrudescence de l'inflation nous expose à une nouvelle flambée. Les dépenses énergétiques ont ainsi progressé de 35 % entre 2007 et 2008 ; elles devraient malgré la chute du prix du baril de pétrole, se maintenir à un niveau élevé. Malgré cela, nous projetons de parvenir à contenir, voire à diminuer, les charges à caractère général.

La subvention au CCAS (dont la hausse s'explique cette année par d'une part la 1<sup>re</sup> échéance de l'annuité d'emprunt due par le CCAS mais aussi par une subvention 2008 anormalement basse du fait d'un excédent 2007 de plus de 100 000 euros) est difficilement compressible dans le contexte actuel où les collectivités auront de plus en plus à financer une part importante des dépenses sociales. Les subventions aux associations seront maintenues cette année.

Les charges de personnel progressent de 5,68 % (par rapport au réalisé 2008)

L'investissement local qui représente 75 % de l'investissement public en France, aura un rôle primordial, contracyclique, pour atténuer les impacts de la crise. A TYROSSE comme ailleurs.

Pour nous, en 2009, les dépenses d'investissements tiennent pour l'essentiel à 2 grandes opérations :

- l'une, viable et déjà en bonne voie, la construction du nouveau groupe scolaire de Châlons, (470 000 € d'inscription nouvelle pour solder l'opération) et son corrolaire, la réalisation du parc paysager qui le jouxtera (200 000 €) ; nous avons déjà abondamment évoqué la nécessité de cette opération pour qu'il soit utile de s'y appesantir.

- l'autre, plus discrète et souterraine, mais tout aussi indispensable, concernera le lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de réfection du réseau d'eau et d'assainissement du quartier Casablanca, opération co-financée et réalisée avec le SIBVA, pour laquelle il nous faudra prévoir 310 000 € au BP 2009.

Le subventionnement du groupe scolaire de Châlons, quoique toujours bon à prendre, est résiduel sur le coût total de l'opération : 100 000 € du Conseil Général et 100 500 € de Dotation Globale d'Équipement.

Le tassement immobilier amorcé dès 2007-2008 produit ses premières répercussions sur une Taxe Locale d'Équipement en forte diminution (comme on a déjà pu le constater à travers le réalisé 2008).

Il est aujourd'hui difficile de quantifier le montant du Fonds de Compensation de la TVA (reversement d'une part (15,182 %) de la TVA acquittée sur travaux 2007) puisque ce Fonds a été, comme nous l'avons dit, intégré dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat dont la progression est strictement limitée à 2 %.

Par contre, nous pouvons compter cette année sur le remboursement anticipé de la TVA acquittée sur les travaux 2008 (disposition du Plan de Relance) soit 200 000 €.

Si ces ressources propres (auxquelles il faut ajouter les amortissements, provisions et l'excédent de fonctionnement capitalisé) suffisent, comme le prescrit la loi, à financer une annuité d'emprunt s'élevant à 485 000 €, elles ne permettront bien évidemment pas de financer les gros programmes d'investissement décrits sans recourir à l'emprunt.

N.B. : l'évolution de la dette est maîtrisée car la Ville a toujours fait preuve de prudence en matière d'emprunts en privilégiant les taux fixes garantis aux produits « toxiques » spéculatifs.

Dans un tel contexte d'incertitude liée à la crise et de réduction continue des moyens alloués par l'Etat, la Ville n'aura d'autre choix que d'arbitrer entre le court et le moyen terme, la charge des financements reposant inexorablement sur le contribuable, à court terme à travers l'impôt, ou de façon différée, à travers l'emprunt, impôt des générations futures.

La nature des équipements prévus cette année, justifierait plutôt que l'on privilégie le court terme. Cela permettrait d'autofinancer une bonne part de ces programmes et de maintenir la capacité d'investissement de la Ville pour l'avenir.

Cela fera l'objet du débat, aujourd'hui et au prochain Conseil municipal.

Au sujet des nouveaux chiffres de population retenus par l'INSEE, et après renseignements auprès de cet organisme, **M. MATHIO** pense que la Ville devait savoir que le recensement complémentaire ne pouvait pas être pris en compte.

**Mme le MAIRE** lui oppose qu'il était difficile, au moment du recensement complémentaire réalisé fin 2006, d'anticiper le fait que l'INSEE déciderait d'arrêter au 1<sup>er</sup> janvier 2006 la population servant de base légale pour 2009. TYROSSE n'est d'ailleurs pas seule à se plaindre du mode de calcul retenu (et du préjudice que cela génère), à tel point qu'une mission d'enquête parlementaire a été saisie.

Au sujet de l'augmentation des dépenses sociales, induites par la crise et de possibles licenciements, **M. GOYHENECHÉ** demande si la commune a anticipé celle-ci à travers la hausse de la subvention au CCAS.

**Mme le MAIRE** explique que tout ce qui touche à l'emploi est désormais de la compétence de la Communauté des Communes. Elle en parle en connaissance de cause puisqu'elle est vice-présidente en charge de ce domaine au sein de MACS. L'intervention de la Ville se situe davantage sur l'aide au logement (500 demandes à ce jour en souffrance) et sur l'aide alimentaire à travers la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur ; les personnes fréquentant ces associations ont malheureusement d'ailleurs crû de façon spectaculaire ces derniers mois et Mme le MAIRE profite de l'occasion pour remercier les bénévoles de ces associations.

De la présentation de Mme le MAIRE, **Mme MANDROUX** croit comprendre qu'un problème de recettes se posera à la Ville pour l'élaboration du prochain budget, le choix résidant dans la hausse des impôts ou le recours à l'emprunt.

**Pour M. MATHIO** cette déclaration de Mme le MAIRE, donne l'impression que la crise ne serait que nationale.

**Mme le MAIRE** reconnaît sans peine son caractère mondialisé ; néanmoins, ce qui est très concret pour la Ville, ce sont les choix gouvernementaux actuels qui impactent très négativement les finances communales (cf. dotations à la baisse). Elle oppose à M. MATHIO que certains choix semblent d'ailleurs contestés à l'intérieur même de la majorité gouvernementale, c'est le cas du « bouclier

fiscal » que M. MEHAIGNERIE, Président de la Commission des Affaires Sociales, propose de réviser afin que les catégories aisées participent à l'effort national.

A l'issue, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2009.

## **6 – SUBVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS. Rapporteur : Mme TARRICQ**

Vote par grands domaines d'activité (cf. Annexe n° 1)

- Administration générale : unanimité

- Education - Jeunesse : unanimité

Remarque de **Mme BRIFFAUD** sur l'insuffisance du montant inscrit pour l'Ecole Sainte Marie au regard de la somme versée en 2008 et explication de **Mme TARRICQ** : cette inscription constitue une provision établie sur la base d'un nombre d'élèves scolarisés à l'école privée, inférieur pour 2008-2009 ; la somme à verser, découlera du calcul du coût moyen d'un élève de l'école élémentaire publique, établi au regard du Compte administratif 2008 ; celui-ci pourrait d'ailleurs être, à frais de fonctionnement constants, inférieur à celui de 2007 compte tenu de la croissance des effectifs du groupe scolaire des arènes.

- Sport : unanimité

Remarques :

. de **Mme BERGFELD** : loin d'elle l'idée de vouloir réduire la subvention versée à l'UST Rugby, au regard de ce que le rugby apporte en termes d'image pour la Ville, elle pointe néanmoins la disproportion énorme entre cette subvention (qui représente 70 % de l'enveloppe) et celles d'autres associations aussi méritantes.

. de **M. GOYHENECHÉ** qui, établissant le parallèle entre l'UST Judo et Karaté, se demande si l'on ne pourrait pas inciter certaines associations à s'investir un peu plus pour trouver des fonds extérieurs.

**M. LESBATS** précise que l'octroi des subventions est fonction de la demande formulée par l'association, de l'investissement de l'association à la vie municipale et enfin du nombre de licenciés, particulièrement des jeunes pratiquants ; à cet égard, l'UST Judo a davantage d'enfants licenciés.

- Affaires sociales - Solidarité : Unanimité

Observation de **Mme MANDROUX** qui juge le montant alloué à ce chapitre très faible (1,5 % des subventions accordées) même si elle sait que certaines de ces associations bénéficient de mise à disposition de salle qu'il serait intéressant de quantifier.

**Mme TARRICQ** et **Mme le MAIRE** soulignent qu'au-delà de l'aide communale directe, la Ville participe effectivement indirectement par voie de mise à disposition gracieuse de salles ou de personnels. Une comptabilité analytique sera progressivement mise en place dans les années à venir pour quantifier ces aides.

- Environnement – Agriculture : Unanimité

(**M. BIREMONT** ne prend pas part au vote de par ses fonctions de trésorier du Comice Agricole)

- Associations – Fêtes – Culture : Unanimité

(**Mme LABEQUE, MM. LADEBAT et DIRIBERRY** ne prennent pas part au vote en leurs qualités de responsables de certaines associations attributaires)

A l'issue de ces votes, **M. LESBATS** remercie toutes les associations attributaires pour avoir accepté de participer à l'effort fait pour maintenir l'enveloppe budgétaire dans un cadre raisonnable.

## **7 – ATTRIBUTION ANTICIPEE DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008. Rapporteur : Mme TARRICQ**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ainsi que cela avait été évoqué lors du précédent Conseil Municipal, la Ville peut bénéficier de ce dispositif puisque le montant de l'investissement 2009 (compte tenu du programme de construction du groupe scolaire de Châlons) sera supérieur à la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 (1 535 393 €).

Dès lors, si le Conseil Municipal est d'accord, la Ville peut percevoir en 2009 le remboursement anticipé de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2008 qui s'élèvent à 1 960 905 €. La Ville pourrait donc encaisser 200 000 € à ce titre d'ici juin 2009, somme qui s'ajouterait au FCTVA perçu normalement au titre de cet exercice sur l'année 2007.

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le remboursement anticipé de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2008 (1 960 905 €).

### **8 – ATTRIBUTION SUBVENTION A LA VILLE. Rapporteur : M. BOURLON**

Le rapporteur expose que la Route Départementale 33 est, depuis PEYREHORADE, une des voies principales d'accès à ST VINCENT DE TYROSSE.

Une zone empierrée est actuellement utilisée de manière désordonnée pour servir de stationnement. Afin de mieux organiser celui-ci, la Ville projette la réalisation d'un enduit permettant un marquage des emplacements.

Pour ce faire, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général des Landes (Service aménagement).

La Commission permanente du Conseil Général, en séance du 19/12/2008, a retenu le projet tyrossais comme éligible dans le cadre de la répartition des recettes supplémentaires procurées à l'Etat par le relèvement des amendes de police relatives à la circulation routière.

La Préfecture des Landes vient de nous notifier l'attribution de 1 493 €, somme allouée spécifiquement pour la création de 2 parkings Avenue d'Aspremont.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'engagement des travaux de réalisation de 2 parkings sur l'Avenue d'Aspremont,
- sollicite à cet effet le versement de la subvention de 1 493 € allouée par le Conseil Général des Landes.

### **9 – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 40. Rapporteur : Mme le MAIRE**

La convention d'adhésion a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine préventive assure au profit de la collectivité. Elles ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail et l'état de santé des agents et sont définies par le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

De récentes modifications législatives et réglementaires sont intervenues, en particulier par rapport à la périodicité des visites. Tout agent fait ainsi l'objet d'une visite médicale obligatoire, annuelle ou tous les deux ans suivant la nature de ses fonctions (périodicité définie par le médecin de prévention), mais peut être vu à tout moment par le médecin à sa demande. Le tarif des visites est fixé pour l'année 2009 à 53 euros par agent.

La nouvelle convention prend en considération ces nouvelles dispositions qui tendent également à accroître le rôle du médecin de prévention et tant que référent et conseiller de la collectivité.

Après avoir écouté Mme le Maire en son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion des Landes.

### **10 – FIXATION DU MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES. Rapporteur : Mme TARRICQ**

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire est venue profondément réformer la matière.

Deux évolutions importantes sont notamment intervenues :

- 1) La réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance : désormais, seules les opérations funéraires suivantes feront l'objet du versement d'une vacation :
  - la surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt,
  - la surveillance des opérations de crémation,
  - la surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps.

N.B. : Pour autant, un certain nombre d'opérations, si elles n'entrent plus dans le champ d'application des vacations, demeurent malgré tout à surveiller en attendant qu'un décret en Conseil d'Etat vienne à les supprimer.

Il en va ainsi des soins de conservation, moulages de corps, transports de corps sans mise en bière hors de la commune avec pose d'un bracelet d'identité, transports de corps après mise en bière avec apposition de scellés, arrivée d'un corps après mise en bière lorsque la commune d'inhumation n'est pas la commune du décès.

- 2) L'harmonisation des vacations :

Le taux des vacations funéraires est désormais strictement encadré et harmonisé sur l'ensemble du territoire.

Le nouvel article L.2213-15 fixe un barème entre 20 et 25 €, le montant applicable sur la commune devant être arrêté par Mme le Maire (dans le respect du plancher et du plafond ci-dessus), après avis du Conseil Municipal.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 20/12/2004 fixant la vacation funéraire à 12,00 € pour ST VINCENT DE TYROSSE, et l'avis de la Commission des Finances du 10/03/2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le nouveau tarif forfaitaire des vacations funéraires applicable sur la commune à 23,00 €
- charge Mme le Maire de son application à effet immédiat.

## **11 – DENOMINATION DE VOIES. Rapporteur : M. BOURLON**

L'allée longeant le parking du Centre Social et les courts de tennis dessert aujourd'hui le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour et, depuis le 10 mars 2009, le Centre Médico-social flambant neuf qui vient d'ouvrir ses portes.

Il apparaît dès lors opportun de donner un nom à cette voie. La Commission Urbanisme, consultée le 2 mars, propose de la baptiser « Allée des Magnolias ».

De même, il convient de donner un nom à la place située au carrefour des rues du Born et de Marenne. Ce pourrait être la « Place de la Vieille Poste ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve de dénommer Allée des Magnolias et Place de la Vieille Poste les voie et place sus-visées.

## **12 – MOTION POUR LES EMPLOIS DE VIE SCOLAIRE. Rapporteur : Mme le MAIRE**

Le Conseil Municipal de ST VINCENT DE TYROSSE, réuni le 17 mars 2009, a été informé que 108 Emplois de Vie Scolaire (EVS) en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), 173 EVS en CAV (Contrat d'Avenir) et 9 Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS –contrat de 6 ans de droit public) verront leur contrat respectif arriver à échéance, et ce, pour la majorité d'entre-eux, fin juin 2009.

Or, à ce jour, les pouvoirs publics n'ont rien annoncé pour l'avenir de ces salariés dont le contrat de travail va prendre fin ; rien concernant une véritable formation professionnelle diplômante et qualifiante ; rien concernant une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour ceux ayant ou qui auront 36 mois d'exercice ; et enfin, rien non plus concernant les missions qu'ils remplissent actuellement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les AVS et les EVS assurent cependant au mieux les multiples tâches qui leur sont confiées. Tâches indispensables à un meilleur fonctionnement de nos écoles publiques : aide à l'accueil des élèves

handicapés, aide administrative aux directeurs d'école, accompagnement pour les sorties scolaires, aide à la bibliothèque, à l'atelier informatique...

De toute évidence, et de l'avis même des enseignants de nos Ecoles, leur travail quotidien et leurs compétences sont reconnus de tous. Ces emplois répondent à de véritables besoins !

Pour toutes les raisons sus-citées, le Conseil Municipal de ST VINCENT DE TYROSSE demande au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et au Ministre de l'Education Nationale :

- dans un premier temps, le renouvellement de tous les contrats AVS, EVS en CAV et EVS en CAE pour l'année 2009/2010,
- une véritable formation professionnelle diplômante et qualifiante de leur choix et selon leurs compétences ou une VAE, financées par l'Etat, qui leur permette d'obtenir un maximum de chances pour trouver un emploi stable et durable en C.D.I.,
- l'ouverture dans les meilleurs délais d'une négociation nationale pour la pérennisation des emplois d'AVS et d'EVS par leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique à temps complet en favorisant l'intégration des personnels déjà en place.

Cette motion a été adressée à tous les maires du département et **Mme le MAIRE** précise que TYROSSE est concernée par 1 emploi de ce type à l'école maternelle. **M. MATHIO** déclare que les conseillers municipaux ne sont pas là pour s'occuper de politique nationale. Son groupe (Renouveau tyrossais) refusera donc de participer à ce vote.

**Mme MANDROUX** demande si, sur le plan local, il existe des structures susceptibles de mettre en place des formations.

**M. BRETHOUS** précise que l'agent de vie scolaire à l'école maternelle n'a pu bénéficier que de 2 journées de formation pour s'occuper d'un enfant handicapé.

**M. GOYHENECHÉ** juge cela bien insuffisant, à fortiori quand on sollicite derrière la pérennisation de ces emplois.

A l'issue de ces débats, la motion est adoptée, par 23 voix pour, 3 abstentions (Tyrosse pour Tous) et 3 refus de prendre part au vote (Renouveau Tyrossais).

### **13 – MOTION SUR LES CONSEQUENCES DE LA TEMPETE KLAUS. Rapporteur : Mme le MAIRE**

Vu les événements de ces derniers jours qui ont frappé très durement le département des Landes conjugués au contexte de crise actuel, et alors que la présence des services publics sur TOUT le territoire national s'impose comme une règle de bon sens,

Vu les effets du changement climatique et la nouvelle donne écologique,

Nous élus locaux de la commune de ST VINCENT DE TYROSSE, réunis en séance du Conseil Municipal le 17 mars 2009,

- exprimons au gouvernement notre plus vive inquiétude face aux dramatiques conséquences humaines, économiques et écologiques causées par la tempête Klaus
- et demandons en conséquence que le gouvernement :

- rétablisse au plus vite des services publics de proximité qui ont l'avantage de mieux connaître le territoire et le tissu local,
- stoppe le non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite,
- mette fin au démantèlement territorial des entreprises publiques et de celles ayant Délégation de Service Public,
- arrête toute délocalisation de ces services publics,
- fasse, avec ERDF, un véritable effort (comme l'on fait les communes et les collectivités territoriales) en matière d'enfouissement des lignes électriques et de télécommunications,
- mette en place une coordination efficace et rapide capable de gérer correctement à l'avenir, les catastrophes de ce type.

**Mme le MAIRE** fait également lecture de la lettre transmise par le service des urgences du Centre Hospitalier de la Côte Basque sur le manque de moyens et de personnels.

**Mme le MAIRE** met en avant la défense du service public de proximité.

**M. MATHIO** annonce que, cette motion étant à quelques mots près celle présentée par le PS, le groupe Renouveau Tyrossais ne prendra pas part au vote.

**Mme MANDROUX** se dit d'accord sur la 1<sup>ère</sup> partie de la motion « exprimer au gouvernement notre vive inquiétude sur les dramatiques conséquences humaines de la tempête » mais elle est gênée sur le lien fait entre la dénonciation globale du non-remplacement des fonctionnaires et la tempête, évènement exceptionnel qui nécessite réponse exceptionnelle ponctuelle en termes de moyens.

**M. GOYHENECHÉ** juge que signer cette motion revient à minimiser, à déprécier un peu le travail de tous les intervenants qui se sont mobilisés, quelle que soit leur provenance.

Pour **Mme le MAIRE**, c'est au contraire pour répondre à la demande de ceux-ci que la motion a été rédigée.

Pour **M. LESBATS**, s'il y a parfois absence de possibilité d'action de la part des services publics, c'est aussi lié au non-remplacement des fonctionnaires. On est en train d'abandonner le service de proximité au profit d'une approche comptable et on en paye aujourd'hui les conséquences.

Concernant ERDF, **M. DEGERT** donne des exemples concrets du manque de moyens en personnel sur le terrain, ne serait-ce que pour gérer les hébergements en situation de crise, et de l'éclatement des services qui fait qu'aujourd'hui, au Centre de BAYONNE, seuls 1/10<sup>e</sup> des bureaux sont occupés et que plus personne n'est désormais capable de donner un coup de main sur le terrain en cas d'urgence.

**M. MATHIO** estime qu'il faut faire un PPR (Plan de Prévention des Risques) pour prévoir tout cela.

A l'issue, la motion est adoptée par 23 voix pour, 3 abstentions (Tyrossse pour Tous) et 3 refus de vote (Renouveau Tyrossais).